

# LIMALONGES

## COMTPE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Le trente mars deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 24 mars 2015

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Fombelle Morgan, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Bonnisseau Denis

**Absents excusés** : Biraud Alain (pouvoir donné à Magaly Meunier), Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle, Nicolas Cluseau

**Absents** : Airault-Mounier Stéphanie

**Secrétaire de séance** : Valérie Deschamps

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

#### **Approbation des Comptes de gestion de l'exercice 2014 : Commune – lotissement – Panneaux photovoltaïques**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 concernant les budgets de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du compte administratif de la commune**

Sous la Présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 qui s'établit ainsi :

#### **Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 393 576.13 €                      - en recettes : 669 205.51 €  
soit un excédent dégagé de 275 629.38 €

#### **Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 366 251.27 €                      - en recettes : 278 861.89 €  
soit un excédent dégagé de 87 389.38 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

### **Affectation des résultats du budget communal**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2014, d'affecter les résultats ainsi :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 188 240.00 € au compte R 002

Affectation de l'excédent d'investissement de 87 389.38 € au compte R 1068

### **Approbation du compte administratif du budget « lotissement »**

Sous la Présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 qui s'établit ainsi :

#### **Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 115 635.22 €                      - en recettes : 110 346.20 €  
soit un excédent dégagé de **- 5 289.02 €**

#### **Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 127 790.20 €                      - en recettes : 104 946.20 €  
soit un excédent dégagé de **- 22 844.00 €**

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

### **Affectation des résultats du budget « lotissement »**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2014, d'affecter les résultats ainsi :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 11 239.17 € au compte D 002

Affectation de l'excédent d'investissement de 38 810.74 € au compte R 001

### **Approbation du compte administratif du budget « panneaux photovoltaïques »**

Sous la Présidence de Magaly Meunier, Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 qui s'établit ainsi :

#### **Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses :	3 599.23 €	- en recettes :	15 941.01 €
soit un excédent dégagé de 12 341.78 €			

#### **Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses :	25 507.84 €	- en recettes :	24 142.56 €
soit un excédent dégagé de <b>- 1 365.28 €</b>			

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

### **Affectation des résultats du budget « panneaux photovoltaïques »**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2014, d'affecter les résultats ainsi :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 10 976.50 € au compte R 002

Affectation de l'excédent d'investissement de 1 365.28 € au compte R 1068

### **Vote du budget primitif 2015 de la commune**

Il est proposé avec les taux votés par le conseil municipal

Fonctionnement dépenses :	679 286 €
Fonctionnement recettes :	679 286 €
Investissement dépenses :	357 335.38 €
Investissement recettes :	357 335.38 €

Le budget est voté à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2015 du lotissement**

Il est proposé avec les taux votés par le conseil municipal

Fonctionnement dépenses : 136 340.94 €  
Fonctionnement recettes : 136 340.94 €

Investissement dépenses : 149 156.94 €  
Investissement recettes : 149 156.94 €

Le budget est voté à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2015 des « panneaux photovoltaïques »**

Il est proposé avec les taux votés par le conseil municipal

Fonctionnement dépenses : 22 619.30 €  
Fonctionnement recettes : 22 619.30 €

Investissement dépenses : 17 810.62 €  
Investissement recettes : 17 810.62 €

Le budget est voté à l'unanimité.

### **Panneaux photovoltaïques : amortissement subvention**

Madame le maire rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire M4, il est nécessaire d'amortir la subvention Free de 11 880 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement, ce qui porte le montant à 792 €/an.

### **Logement locatif : travaux de peinture**

Présentation de 2 devis : Entreprise Ragot : 2 904.94 €  
Entreprise Bougeois : 3 360.16 €

Le devis de l'entreprise Ragot est retenu.

### **Demande de subvention**

1. Football club Chef Boutonne : 60 €
2. Donneurs de sang Sauzé-Vaussais : 70 €

### **Eclairage public**

La maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de réfection de l'éclairage public.

Le montant des travaux s'élèverait aux alentours des 55 000 €.  
Il convient dès lors d'engager une procédure adaptée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise donc la maire à :

1. Engager la consultation des entreprises pour une procédure adaptée

2. Signer le marché à venir et toutes les pièces afférentes au dossier
3. Solliciter le fond de solidarité territoriale (LGV)

### **Divers**

1. Lecture du courrier de la DDT donnant un avis défavorable pour une ligne continue sur la D948 à hauteur de la route de Dessé.
2. ¼ citoyen : demande d'un administré pour enlever une pierre sur l'emplacement vélo et moto devant le restaurant « les 3 fleurs » pour pouvoir y garer une voiture. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal. Une autre demande concerne la pose d'un miroir devant le square du monument aux morts.